

## UTILISATION D'UN MARTEAU PIQUEUR

Les marteaux piqueurs associés à des compresseurs sont couramment utilisés dans les collectivités pour les travaux de voirie. Certains équipements comprennent des dispositifs de sécurité intégrés.

### LES RISQUES PROFESSIONNELS

#### ◆ RISQUES LIÉS À LA MACHINE

- Blessure suite à l'éclatement d'un flexible d'alimentation ou à l'explosion du réservoir d'air.
- **Projection de l'outil** ou d'un raccord mal fixé ou en mauvais état.
- Projection d'éclats de matériaux dans les yeux.
- Projection par **chasse d'air** au niveau de la purge.
- Risque de **surdité** lié au bruit de la machine.
- Risques de **lésions articulaires** du coude et du poignet lié aux **vibrations** de la machine.

#### ◆ RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

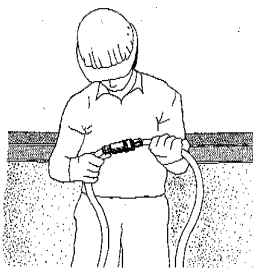
- Contact avec des **canalisations enterrées** (électricité, gaz, ...).
- Risque pour **autrui** dans la zone de chantier.

### MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE

#### ◆ PRÉCAUTIONS PRÉALABLES

- Vérifier le **bon état du matériel** et plus particulièrement les **raccords** et les **flexibles**.
- **Purger les flexibles** avant de les brancher sur l'outil. Pour cela, s'assurer que personne ne se trouve sur la trajectoire de la chasse d'air.

#### ◆ ORGANISATION DU CHANTIER



Vérifiez le bon état des raccords

- S'informer de la présence et de la nature des conduites ou câbles enterrés pouvant se trouver dans la zone de chantier. A cet effet, adresser une demande de renseignements (D.R.) aux exploitants concernés. Etablir une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux** (D.I.C.T.) si un exploitant l'exige.
- Mettre en place une **signalisation temporaire** de chantier.
- Prévoir des **protections** spécifiques pour les flexibles et les raccords au droit des **passages des véhicules et engins**.

Pour toute information  
complémentaire,  
n'hésitez pas à  
contacter

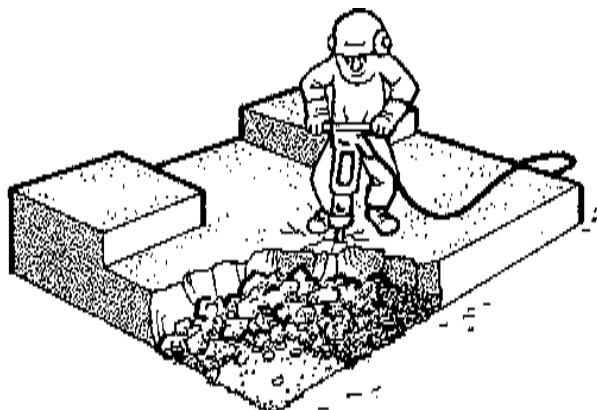


notre conseiller  
hygiène & sécurité,  
**Solange BIGAS**

☎ 02.51.44.50.60

#### ♦ RÉALISATION DES TRAVAUX

- Ne jamais remplacer au pied levé un opérateur par un agent inexpérimenté.
- **Fermer l'arrivée d'air** avant de brancher ou de débrancher l'outil.
- Vérifier que l'indication de la **pression au manomètre** est normale.
- **Purger le réservoir** après chaque reprise du travail pour éviter la condensation.
- Dans la mesure du possible, ne pas travailler en continu avec l'appareil. Il est préférable de **se relayer** afin de réduire l'exposition au bruit et aux vibrations.
- Il est indispensable que l'opérateur soit équipé d'une **protection auditive** de bonne qualité, ainsi que les collègues de travail se trouvant à proximité.



Toujours s'équiper de protections auditives

#### ♦ ENTRETIEN

- Respecter impérativement les **instructions** données par le constructeur dans le **manuel d'entretien**.
- Eliminer tout flexible détérioré.
- Respecter la **périodicité de réépreuve** du réservoir d'air préconisé par le fabricant.

## ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Pour l'utilisation d'un marteau piqueur, il est nécessaire de porter :

- ✓ Un **vêtement** de travail.
- ✓ Un **gilet de signalisation** lorsque les travaux ont lieu sur la voie publique.
- ✓ Une paire de **chaussures** de sécurité contre les chocs et les écrasements.
- ✓ Un **casque** de **protection auditive**.
- ✓ Des **lunettes** de sécurité contre les projections.
- ✓ Des **gants** pour les manutentions et pour limiter l'effort des vibrations.

